

Le projet européen « PARC » : Partnership for the Assessment of Risks from Chemicals

Cette fiche vise à présenter le futur partenariat européen « PARC » (*Partnership for the Assessment of Risks from Chemicals* – Partenariat pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques).

PARC est un partenariat européen public-public sous Horizon Europe (programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation pour la période 2021-2027). D'une durée de 7 ans, le partenariat a démarré le 1^{er} mai 2022 pour s'achever au printemps 2029. Le budget prévisionnel de PARC est de 400 millions d'euros dont la moitié sera financée par la Commission Européenne et le reste par les Etats Membres partenaires. L'Anses sera le coordinateur du partenariat dans sa globalité.

Quels sont les principaux objectifs de PARC ?

L'objectif principal de PARC est de renforcer les capacités européennes en évaluation du risque chimique pour protéger la santé humaine et l'environnement.

Dans ce cadre, trois axes stratégiques ont été définis :

- La collaboration des évaluateurs de risque au niveau national et européen, avec les réseaux scientifiques de chercheurs dans un environnement transdisciplinaire, pour fixer en commun les priorités en terme de recherche et d'innovation en évaluation du risque chimique.
- La mise en place, par les évaluateurs de risques et les réseaux scientifiques, d'un programme de recherche et d'innovation coordonné pour répondre aux priorités identifiées pour l'évaluation du risque chimique que les agences sanitaires nationales et au niveau de l'UE doivent mener.
- L'accès des évaluateurs de risques européens, de leurs réseaux scientifiques et des parties prenantes aux capacités de recherche et innovation (R&I) nécessaires pour mettre en œuvre une évaluation du risque chimique innovante.

Pour certaines de ses activités, PARC constituera une suite ou un complément de plusieurs projets européens en cours ou récemment terminés, notamment le programme conjoint européen pour la biosurveillance humaine dans l'UE « HBM4EU¹ ».

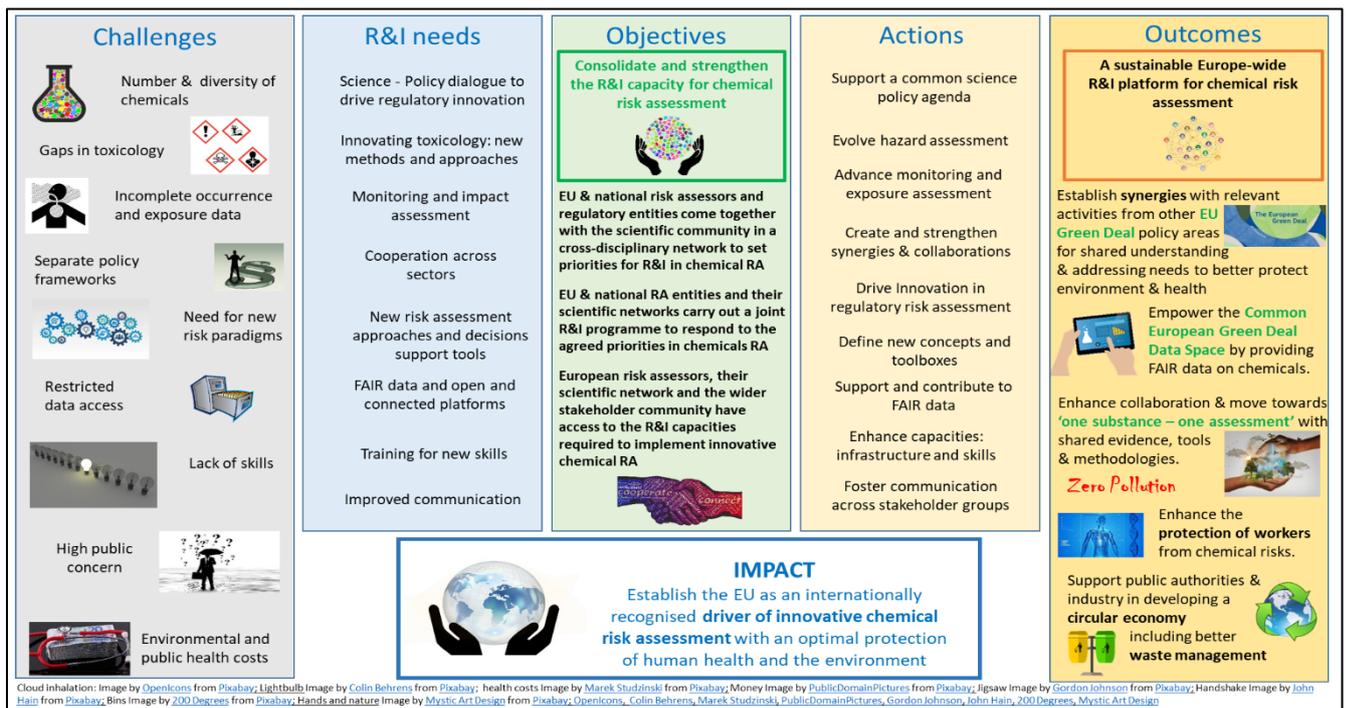
PARC devrait également répondre au souhait exprimé depuis plusieurs années par l'Anses et ses partenaires français et européens que soit créé et mis en place un programme public européen d'études toxicologiques en appui à l'évaluation des risques. Les activités et études entreprises dans le cadre de PARC répondront à des besoins précis, identifiés par les évaluateurs et gestionnaires des risques liés aux substances chimiques et ne pouvant être prises en charge par ailleurs.

¹ HBM4EU European Human Biomonitoring Initiative (<https://www.hbm4eu.eu/>)

Il est attendu de PARC des bénéfices à trois niveaux :

- **Scientifiques** : notamment en créant de nouvelles connaissances, en renforçant le réseau d'experts et de laboratoires en Europe sur le sujet, et en développant la dissémination ouverte des connaissances en matière d'évaluation des risques.
- **Réglementaires et sociétaux** : en contribuant à une meilleure protection de notre environnement et de notre santé, notamment en appuyant les priorités politiques au niveau européen, telles que la mise en place du Pacte vert pour l'Europe (*European Green Deal*)² ou la nouvelle stratégie sur les substances chimiques qui vise le développement d'une chimie saine et durable (*Chemicals Strategy for Sustainability Towards a Toxic-Free Environment*)³.
- **Economiques** : notamment en contribuant à la croissance fondée sur l'innovation, par la mise en œuvre d'approches scientifiques et d'une communication ciblée avec les parties prenantes dont les industriels, en ayant un effet de levier sur les investissements R&I, en développant de nouvelles compétences par la formation et en contribuant à l'amélioration des conditions de travail.

La figure suivante présente la logique d'intervention de PARC.



² https://ec.europa.eu/info/publications/communication-european-green-deal_en

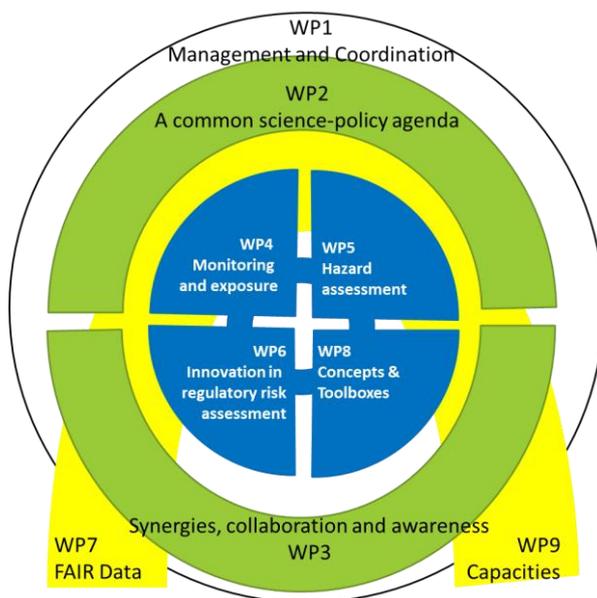
³ https://ec.europa.eu/environment/strategy/chemicals-strategy_en

Comment PARC sera organisé ?

Le programme de travail de PARC est structuré autour de 9 « *Work-packages (WPs)* » :

- **WP1** : Coordination administrative et scientifique – leader : **Anses** (France)
- **WP2** : Agenda commun science/réglementation – co-leaders : *European Environment Agency (EEA, Europe)* et *Environment Agency Austria (EAA, Autriche)*
- **WP3** : Communication, collaborations et sensibilisation – co-leaders : *General Chemical State Laboratory (GCSL, Grèce)* et *National Health Institute Doutor Ricardo Jorge (INSA, Portugal)*
- **WP4** : Surveillance et exposition – co-leaders : *Santé publique France (SpF, France)* et *German Environment Agency (UBA, Allemagne)*
- **WP5** : Evaluation du danger – co-leaders : **Anses** (France) et *German Federal Institute for Risk Assessment (BfR, Allemagne)*
- **WP6** : Innovation en évaluation réglementaire du risque – co-leaders : *National Institute for Public Health and the Environment (RIVM, Pays-bas)* et *Swedish Chemicals Agency (Kemi, Suède)*
- **WP7** : FAIR data⁴ - co-leaders : *Flemish Institute for Technological Research (VITO, Belgique)* et *University of Birmingham (UOB, Royaume-Uni)*
- **WP8** : Concepts et boîtes à outils – co-leaders : *Aristotle University of Thessaloniki (AUTH, Grèce)* et *Department of Public Health of the University of Naples Federico I (UNINA, Italie)*
- **WP9** : Formation et infrastructure – co-leaders : *Institute of Health Carlos III (ISCIII, Espagne)* et *RECETOX - Masaryk University Faculty of Science (RECETOX, République Tchèque)*

La figure suivante montre comment les différents WP sont positionnés et interagissent.

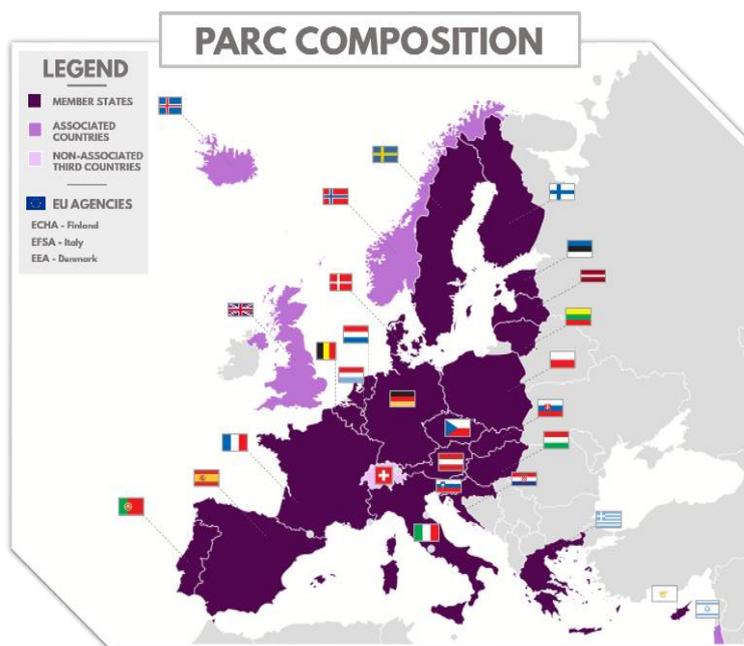


⁴ « Facile à trouver, Accessible, Interopérable et Réutilisable » (en anglais : Findable, Accessible, Interoperable, Reusable, d'où l'acronyme « FAIR »).

Les WP 4, 5, 6 et 8 sont destinés à produire des connaissances scientifiques nouvelles dans le cadre de projets de recherche et innovation qui seront proposés par les partenaires de PARC pour figurer dans le programme de travail. Ces projets répondront aux priorités établies dans le cadre de l'élaboration de l'agenda commun et généreront des connaissances scientifiques (acquisition de données d'exposition ou de danger sur les substances chimiques prioritaires, développement de nouveaux outils utilisables en évaluation des risques dans un cadre réglementaire...) répondant à ces priorités. Les autres WPs auront plus un rôle transversal et structurant d'appui au programme (communication, identification de synergies avec d'autres programmes européens et internationaux, gestion et partage des données et des modèles, structuration des capacités de laboratoire, par la mise en place de réseaux et de formations, ...).

Quels sont les partenaires de PARC ?

A ce jour, il est prévu que le partenariat associe près de 200 partenaires issus de 28 pays et de 3 agences de l'UE (l'Agence européenne pour l'environnement - EEA, l'Agence européenne des produits chimiques - ECHA et l'Autorité européenne de sécurité des aliments - EFSA).



Quels sont les acteurs français impliqués dans PARC à ce stade ?

Outre l'Anses et Santé publique France qui seront pour la France les 2 organismes signataires du contrat de subvention (*Grant Signatory* - GS), d'autres organismes français seront partenaires en tant qu'entités affiliées (AEs). Les institutions de recherche identifiées à ce stade sont listées dans la figure suivante :



Les divers acteurs français ayant un intérêt dans PARC, les ministères membres du « *Governing Board* », les partenaires (qu'ils soient GS ou AE), et autres parties prenantes au niveau national seront regroupés dans un « Hub National français » qui sera animé par Santé publique France et dont l'objectif est d'informer les acteurs français des avancées de PARC mais aussi d'instruire PARC avec les besoins et l'expertise française.

Au cours des 7 ans de la vie de PARC, d'autres partenaires pourront rejoindre le partenariat et participer aux activités.

Dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe et de la stratégie européenne pour une chimie durable, la mise en œuvre de PARC constituera une occasion unique pour les acteurs de l'évaluation des risques de collaborer dans un contexte réglementaire européen en dehors des agendas sectoriels, souvent très contraints. Le partenariat devrait permettre de dégager des pistes de mutualisation tant au niveau français qu'europpéen et d'optimiser les ressources dédiées à ces activités d'évaluation des risques chimiques.

Contact : parc@anses.fr



Pour en savoir plus

https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/research_and_innovation/funding/documents/ec_rtd_he-partnerships-chemical-risk-assessment.pdf

Partenariat européen

Ce partenariat a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation « Horizon Europe » de l'Union



**Cofinancé par
l'Union européenne**

